



## Commune de REALMONT

### TARIFS 2024

Annexe à la délibération du  
Conseil Municipal de Réalmont du 20 décembre 2023  
Modifiés en date du 13 mars 2024  
Modifiés en date du 12 avril 2024

- 1 - Location des salles communales
- 2- Photocopies
- 3 - Restauration scolaire
- 4 - Prêt de matériel
- 5 - Camping municipal
- 6 - Fourrière
- 7- Foires et marchés  
(Droits de place – Fourniture électricité)
- 8 - Occupation du domaine public
- 9 - Bascule automatique
- 10 - Cimetière et service funéraire
- 11 - Travaux services techniques

# 1 - LOCATION DES SALLES - 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 081-218102226-20240412-CM12042024D14-DE

Loueur/ Location	Salle des fêtes	Salle polyvalente	Salle de la Mairie	Salle du Lavoir		
				½ journée	Journée	Week-end
Caution	300 €	300 €	300 €		1 500 €	
<b>Associations de Réalmont</b>						
<b>Manifestations à but non lucratif</b>						
ETE (01/04 au 31/10)	Gratuit	Gratuit		Gratuit	Gratuit	Gratuit
HIVER (01/11 au 31/03)	130	120 €*		60 €	100 €	200 €
HIVER – ½ journée	80 €	70 €*				
<b>Manifestations à but lucratif</b>						
ETE (01/04 au 31/10)	200 €	200 €		50 €	100 €	150 €
HIVER (01/11 au 31/03)	250 €	250 €*		75 €	150 €	200 €
ETE – ½ journée	100 €	100 €				
HIVER – ½ journée	125 €	125 €*				
<b>Particuliers Réalmont</b>						
ETE (01/04 au 31/10)	280 €	Pas de location			120 €	200 €
HIVER (01/11 au 31/03)	305 €	Pas de location			150 €	225 €
ETE - Demi – journée	150 €	Pas de location			80 €	
HIVER - Demi – journée	175 €	Pas de location			100 €	
<b>Autres cas (services et associations départementales, nationales ...)</b>						
ETE (01/04 au 31/10)	380 €	280 €	80 €	100 €	170 €	300 €
HIVER (01/11 au 31/03)	405 €	280 €*	100 €	150 €	250 €	350 €
ETE - Demi – journée	200 €	150 €			100 €	
HIVER - Demi – journée	225 €	150 €*			125 €	

\* Pour la salle polyvalente le chauffage est prévu pour une durée de deux heures avec possibilité de demander du chauffage supplémentaire à raison de 20 € le jeton d'une heure.

**Salles communales de petites capacités lorsque l'usage à un but lucratif et / ou ne répond pas à un intérêt général : 50 € (occupation cyclique également = 50 € par mois).**

**HALLE PLACE HENRI DUNANT : Halle fermée**

**Prix à la journée : 1 000 €**

**Installation conforme aux ERP : 1 000 €**

**Remise en état conforme aux ERP : 1 000 €**

## 2 - PHOTOCOPIES - 2024

Photocopie couleur : 0,60 € l'unité

## 3 – RESTAURATION SCOLAIRE - 2024

Repas cantine scolaire : 3,90 € l'unité

## 4 - PRÊT DE MATERIEL - 2024

Pour toute demande de prêt de matériel (tables, bancs, chaises), le demandeur devra établir une convention avec la commune de Réalmont.

**Pour les associations de Réalmont** : Gratuit  
**Pour les communes de la 3CT** : Gratuit  
**Dans tous les autres cas** : Forfait de 50 €

## LES TARIFS JOURNALIERS

* Emplacement nu avec électricité + 1 véhicule (auto ou moto)	10 €
* Emplacement nu avec électricité sans véhicule motorisé (Cycliste ou marcheur)	08 €
* 2 <sup>ème</sup> véhicule ( auto ou moto)	04 €
* Emplacement véhicule utilitaire	12 €
* Adulte et enfant à partir de 10 ans	04 €
* Enfant de 2 à 9 ans	03 €
* Enfant moins de 2 ans	Gratuit

## GARAGE MORT (par jour)

* Hors saison – camping fermé	02 €
* Saison (01/04 au 29/09)	03 €

## LOCATION DE MOBIL HOMES POUR 2 PERSONNES

Basse saison (avril - mai - juin - sept)	2 ch Femil	3 ch Femil	3 ch Rapid'Home
Nuit unique	50 €	60 €	70 €
2 nuits	85 €	105 €	120 €
3 nuits	120 €	150 €	170 €
4 nuits	150 €	190 €	220 €
5 nuits	185 €	235 €	270 €
6 nuits	220 €	260 €	295 €
Semaine (7 nuits)	250 €	280 €	315 €

Haute saison (Juillet - Août)	2 ch Femil	3 ch Femil	3 ch Rapid'Home
Nuit unique	85 €	100 €	115 €
2 nuits	135 €	150 €	175 €
3 nuits	185 €	205 €	240 €
4 nuits	235 €	260 €	300 €
5 nuits	285 €	310 €	365 €
6 nuits	335 €	335 €	430 €
Semaine (7 nuits)	385 €	415 €	490 €

## Location journalière par personne à partir de la 3<sup>ème</sup>

10 ans et +	05 €
De 2 à 9 ans	03 €
Moins de 2 ans	Gratuit

## MENAGE – MACHINE À LAVER LE LINGE - REPASSAGE

Frais de ménage Mobil-home	60 €
Machine à laver : jeton	5 €
Machine à laver : lessive	1 €
Table à repasser et fer ( caution 40 €)	Gratuit

## AIRE DE SERVICE

Pour les usagers du camping	Gratuit
Pour les non-résidents au camping (4 heures maximum)	10 €

## JEUX – BARBECUE

Raquettes de tennis de table et de badminton + balles ou volants + boules de pétanque	Gratuit
Grilles barbecue (caution 20 €)	Gratuit

## FRAIS DE DOSSIER POUR LES RESERVATIONS HORS INTERNET : 5 €

## 6- FOURRIERE - 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 081-218102226-20240412-CM12042024D14-DE

Nature /véhicule	VL	Moto
Immobilisation véhicule	7 €	7 €
Opération préalable	15 €	7 €
Enlèvement	120 €	45 €
Garde/ jour	6 €	3 €
Expertise	61 €	30 €

## 7 - FOIRES ET MARCHES – 2024

<u>Abonné</u>	: 15,00 €	le mètre linéaire par semestre
<u>Occasionnel</u>	: 1,20 €	le mètre linéaire par marché
<u>Voiture commerciale, camionnette</u>		
Jusqu'à 3,5 Tonnes	: 103,00 €	par semestre (abonné)
	: 5,40 €	par marché (non abonné)
De 3,5 à 5 Tonnes	: 171,00 €	par semestre (abonné)
	: 11,80 €	par marché (non abonné)
<u>Démonstrateur</u>	: 7,00 €	par marché
<u>Camion podium</u>	: 28,50 €	par marché
<u>Camion spécial au-delà de 5 Tonnes</u>	: 55,00 €	par marché
<u>Exposition d'automobiles</u>		
Hors marché	: 43,00 €	10 voitures maximum
Sur marché	: 3,50 €	par voiture
Sur foires annuelles	: 4,20 €	par voiture
<u>Marché à l'ail et autres produits</u>	: 3,50 €	par voiture
<u>Cirque</u>	: 60,00 €	

Ces tarifs seront applicables à tous les exposants et vendeurs situés sur les différentes places du village précisées dans le règlement municipal des foires et marchés.

Pour les abonnés, les abonnements des foires du 1<sup>er</sup> mai et du 11 novembre sont compris dans ces tarifs.

Pour les occasionnels, à l'occasion de ces foires, le prix sera de 1,50 € le mètre linéaire.

Les abonnés seront invités à régler leur abonnement semestriel avant le 31 mars et le 30 septembre.

Ceux qui n'auront pas réglé à bonne date seront considérés comme ayant résilié, à leurs torts exclusifs, leur abonnement. Leur emplacement pourra être attribué à un autre occupant.

Par semestre (payable avec les droits de p  
Par marché : 2,50 €

## **8 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - 2024**

Toute occupation du domaine public, même occasionnelle, par les terrasses mobiles des restaurants et des débits de boissons, les ventes au déballage, doit faire l'objet d'une demande préalable auprès des services municipaux.

Est considérée comme terrasse mobile, toute terrasse qui, en dehors des heures d'ouverture de l'établissement et en dehors du fonctionnement même de la terrasse (installation du mobilier – tables – chaises...) ne privatise pas l'emprise affectée à son utilisation. Le domaine public, dans ce cas, reste libre.

Le mobilier doit être rangé après l'heure de fermeture de la terrasse, et, en période de non exploitation de celle-ci, les tables et les chaises ne doivent pas être stockées sur le domaine public.

La délimitation de la terrasse est réalisée au sol, par les agents de la commune, par un dispositif discret (marquage, clous). L'ensemble des mobiliers sera implanté **UNIQUEMENT** dans le périmètre ainsi délimité.

Il en est de même pour la vente au déballage la délimitation de l'étal est réalisée au sol, par les agents de la commune, par un dispositif discret (marquage, clous). L'ensemble du stand sera implanté **UNIQUEMENT** dans le périmètre ainsi délimité.

Redevance annuelle : 30 € le M<sup>2</sup>

Redevance semestrielle : 15 € le M<sup>2</sup>

Redevance occasionnelle terrasse : 03 € le M<sup>2</sup>

Redevance occasionnelle vente au déballage : 3 € le mètre linéaire d'exposition

**N.B** : Les commerçants et artisans disposent de mobiliers de vente qui sont des matériels conçus pour présenter et vendre des produits sur le domaine public. Les étalages, les présentoirs, les portants, les porte-cartes sont implantés contre la façade de l'établissement. Ils ne doivent pas présenter une dangerosité pour le domaine public (risque de chute ou de renversement) ou gêner la circulation des piétons.

## 9 - BASCULE AUTOMATIQUE – 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

(libre service) S<sup>2</sup>LO

ID : 081-218102226-20240412-CM12042024D14-DE

**Tarif forfaitaire : 5 €**

N.B : Le tarif ci-dessus sera appliqué également au pesage manuel. En cas de panne du monnayeur, un récépissé sera délivré.

## 10 - CIMETIERE ET SERVICE FUNERAIRE – 2024

<b>CONCESSIONS (TTC)</b>	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>
Petite (2 places)	300 €	600 €
Moyenne (4 places)	400 €	800 €
Grande (6 places)	500 €	1 000 €

<b>CAVEAUX (TTC)</b>	<b>PRIX</b>
Petite (2 places)	1900 €
Moyenne (4 places)	2600 €
Grande (6 places)	3500 €

<b>DEPOSITOIRE (TTC)</b>	<b>Pendant 1 an</b>	<b>Au-delà jusqu'à 18 mois</b>
Location mensuelle	20 €	40 €

<b>COLUMBARIUM (TTC)</b>	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>
Caveau (4 urnes + 4 plaques gravées)	950 €	1250 €	1600 €

<b>DISPERSION JARDIN DU SOUVENIR (TTC)</b>	30€
--	-----

<b>LES TARIFS « POMPES FUNEBRES »</b>	<b>Commune HT €</b>	<b>Hors Commune HT €</b>
Vacation Garde Champêtre	53 €	
Vacation pour mise en bière (2 agents)	32 € x 2 = 64 €	37 € x 2 = 74 €
Vacation pose scellés	32 €	
Vacation démarches préliminaires	42 €	68 €
Vacation porteur (4 porteurs)	95 € x 4 = 380 €	105 € x 4 = 420 €
Vacation fossoyeur	68 €	
Creusement et comblement fosse	105 €	
Ouverture et fermeture caveau	150 €	
Aménagement intérieur du caveau	150 €	
Ouverture et fermeture case columbarium	42 €	
Réduction de corps (par corps)	53 €	
Prestation de service municipal	230 €	300 €

<b>AUTRES PRESTATIONS</b>	
Prise en charge véhicule	
Déplacement hors commune (le km)	<b>1,50 €</b>
Vacation porteur arrivée directe cimetière	<b>50 €</b>
Prestation de service municipal (arrivée directe)	<b>150 €</b>

<b>RAMPE REFRIGERANTE</b>	<b>EUROS HT</b>
Par jour	<b>40 €</b>

<b>CERCUEILS ADULTES</b>	<b>EUROS HT</b>
Lyonnais courant (chêne) 185	<b>725 €</b>
Lyonnais courant (chêne) 195 – hors gabarit	<b>725 €</b>
Lyonnais Torsade (chêne) 185	<b>860 €</b>
Tombeau Tanus (chêne) 185	<b>1070 €</b>
Tombeau Tanus (chêne) 195 – hors gabarit	<b>1070 €</b>
Tombeau Sonnac (chêne) 185	<b>1210 €</b>

<b>CERCUEILS ADULTES (Pour incinération)</b>	<b>EUROS HT</b>
Parisien incinération (pin) 185	<b>585 €</b>

<b>RELIQUAIRES EN CHÊNE</b>	<b>EUROS HT</b>
70 cm	<b>158 €</b>
110 cm	<b>210 €</b>

<b>CHRIST (EUROS HT)</b>	<b>26 €</b>
--------------------------	-------------

<b>PLAQUE GRAVEE (EUROS HT)</b>	<b>54 €</b>
---------------------------------	-------------

<b>URNES (avec sac de transport)</b>	<b>EUROS HT</b>
Métal (blanche)	<b>58 €</b>
Métal (autres)	<b>68 €</b>
Aluminium	<b>79 €</b>
Albâtre	<b>131 €</b>
Résine	<b>137 €</b>

## Travaux effectués par les services techniques municipaux

### Main d'Œuvre

9 - Frais de main-d'œuvre : L'heure 35 €

### Travaux et fournitures

#### 1 – Ouverture de tranchée, évacuation des déblais et remblayage en grave 0/20 :

Pour une tranchée de 0 à 3 ml	Le ml	300 €
Le ml supplémentaire	Le ml	55 €
Traversée de mur	Le ml	105 €

#### 3- Frais de déplacement :

Particuliers	30 €
Entreprises	40 €

#### 4- Fourniture et pose gaine PVC pour traversée de route :

Ø 100	Le ml	25 €
Ø 125	Le ml	30 €

#### 5- Plus-value pour remblai au grave ciment :

Le m <sup>3</sup>	105 €
-------------------	-------

#### 6- Réfection de chaussée forfaitaire pour un branchement de 3 ml à l'émulsion de bitume :

L'unité	200 €
---------	-------

#### 7- Réfection chaussée :

émulsion	Le m <sup>2</sup>	20 €
Enrobé à froid	Le m <sup>2</sup>	35 €
Enrobé à chaud	Le m <sup>2</sup>	90 €

#### 8- Réfection trottoir avec chape béton :

Le m <sup>2</sup>	55 €
-------------------	------

#### 9- Remise en place de pavés autobloquants :

Le m <sup>2</sup>	110 €
-------------------	-------



**10- Passage sous câbles ou tuyaux divers :**

L'unité	20 €
---------	------

**11- Plus-value pour enlèvement terre impropre ou remblai :**

Le m <sup>3</sup>	12 €
-------------------	------

**12- Fourniture tout venant 0/20 :**

Le m <sup>3</sup>	50 €
-------------------	------

**Branchement pose de canalisations Eaux pluviales****13 - 1) Fourniture et pose de tuyau pour aqueduc sur fossé sans terrassement :**

Ø 300	Le ml	50 €
Ø 400	Le ml	60 €
Ø 500	Le ml	75 €
Ø 600	Le ml	115 €

**13- 2) Fourniture et pose de tuyau pour aqueduc avec terrassement et remblai au tout venant pour une tranchée de 1m20 de profondeur (pour les tranchée d'une profondeur supérieure à 1m20 le tout-venant fourni en plus sera facturé) :**

Ø 300	Le ml	90 €
Ø 400	Le ml	100 €
Ø 500	Le ml	120 €
Ø 600	Le ml	160 €

**14 - Tête de buse suivant diamètre :**

Ø 250	L'unité	250 €
Ø 300	L'unité	250 €
Ø 400	L'unité	350 €
Ø 500	L'unité	580 €
Ø 600	L'unité	760 €

**15 - Fourniture et pose regard type Ville de Toulouse :**

Prof >= 1,50m	L'unité	650 €
---------------	---------	-------

**15 bis - Plus valus au prix 15 pour Dm supplémentaire :**

40 €
------

**16 - Culotte de raccordement :**

L'unité	125 €
---------	-------



## Location matériel et véhicules

17 - Location de tracto pelle (sans chauffeur)	1 heure	50 €
18 - Location camion (sans chauffeur)	1 heure	45 €
19 - Location balayeuse (sans chauffeur)	1 heure	50 €
20 - Location mini pelle (sans chauffeur)	1 heure	40 €
21 - Location manitou (sans chauffeur)	1 heure	30 €
22 - Location nacelle (sans chauffeur)	1 heure	50 €
23 - Location fourgon tollé ou plateau (sans chauffeur)	1 heure	20 €
24 - Location fourgonnette type Berlingo	1 heure	20 €
25 - Location bétonnière	Journée	40 €
26 - Location compresseur de chantier	Journée	50 €
27 - Location tronçonneuse thermique sol	Journée	45 €
28 - Location perforateur burineur électrique	Journée	40 €
29 - Location machine à laver HP – Karcher	Journée	70 €
30 - Tronçonneuse souffleur débroussailleuse	Journée	40 €
31 – Groupe électrogène	Journée	40 €
32 – Pompe de puisage	Journée	40 €

## Forfaits spécifiques

31 – Forfait frais de chantier comprenant : l'ensemble du petit outillage, des consommables, et des diverses petites fournitures.

%	<b>15% du Montant Total HT du chantier</b>
---	--

32 – Forfait déplacement hors commune (Inférieur à 10 km)  
Pour le matériel  
Pour les agents

<b>Jour</b>	<b>5%</b>
<b>Jour</b>	<b>5%</b>

27 – Forfait déplacement hors commune (Supérieur à 10 km)  
Pour le matériel  
Pour les agents

<b>Jour</b>	<b>10 %</b>
<b>Jour</b>	<b>10 %</b>

Annexés à la délibération du 20 décembre 2023.  
Modifiés le 13 mars 2024, modifiés le 12 avril 2024.

Le Maire,  
Henri VIAULES.

